****Image de la première usine au monde de production en série d’aéronefs eVTOL, Covington, Géorgie, États-Unis

**Le partenariat entre Stellantis et Archer entre
dans sa phase d’exécution**

* ***La construction de la première usine au monde de production en série d’aéronefs eVTOL, est bien engagée à Covington, en Géorgie aux États-Unis.***
* ***Des salariés expérimentés de Stellantis apportent aux équipes d’Archer leur expertise pour la mise en place d’un processus de production efficace et innovant.***
* ***Stellantis a récemment augmenté sa participation stratégique au capital d’Archer par le biais d’une série d’acquisition de titres Archer en ‘Open market’.***
* ***Le Midnight d’Archer est actuellement exposé au Salon du Bourget de Paris.***

**SALON INTERNATIONAL DE L’AÉRONAUTIQUE ET DE L’ESPACE DE PARIS - LE BOURGET, 19 juin 2023** - [Archer Aviation Inc.](https://archer.com/) (NYSE : ACHR) et [Stellantis N.V.](https://www.stellantis.com/fr) ont profité du Salon du Bourget 2023 pour partager les avancées réalisées dans le cadre de leur partenariat stratégique en vue de la fabrication d’aéronefs. La construction du premier site de production en série au monde d’eVTOLs, sur un campus d’une superficie de 40 hectares à Covington, en Géorgie (États-Unis) est désormais bien avancé et Stellantis a récemment augmenté sa participation au capital d’Archer par le biais d’une série d’acquisition de titres Archer en « Open market ».

« Les équipes de Stellantis et d’Archer travaillent ensemble de manière intensive et opérationnelle pour atteindre notre objectif : celui de lancer la production en série de l’aéronef d’Archer à partir de mi-2024, » a déclaré Carlos Tavares, CEO de Stellantis. « Nous sommes convaincus que ce partenariat unique fera référence en matière de collaboration entre deux types d’industries et surtout il constitue un des piliers essentiels de notre stratégie pour façonner la mobilité de demain, afin d’offrir une liberté de mouvement quel que soit le moyen. Avec nos équipes de confiance travaillant sur place en étroite collaboration avec Archer, je n’ai aucun doute sur le fait que nous sommes sur la bonne voie. »

« Chez Archer, notre objectif n’est pas seulement de parvenir à la commercialisation, mais de la réaliser à grande échelle. Pour atteindre cet objectif, la production en série est essentielle et notre association avec l’une des plus importantes entreprises de mobilité au monde nous aide à concrétiser cette opportunité unique de redéfinir le transport urbain, » a confié Adam Goldstein, fondateur et CEO d’Archer. « Je suis fier de ce que nous avons déjà accompli dans le cadre de ce partenariat et nous continuerons d’être à la pointe du secteur, notamment en matière de renforcement de nos capacités de production. »

Au cours de la phase de montée en puissance en vue de la fabrication, l’objectif est de s’appuyer sur les expertises de chacune des deux entreprises. Cela permettra une accélération rapide pour débuter la production d’aéronefs et ainsi répondre aux ambitions de commercialisation d’Archer. Alors que les deux entreprises progressent rapidement vers la mise en œuvre de cette usine prévue pour mi-2024, des salariés expérimentés de Stellantis ont rejoint à plein temps les équipes d’Archer pour soutenir la préparation opérationnelle, l’accent étant actuellement mis sur l’automatisation de la fabrication et l’approvisionnement en composants. Les collaborateurs de Stellantis sont présents dans presque tous les domaines d’activités : fabrication, ingénierie, chaîne d’approvisionnement, qualité, installations et ressources humaines.

Le site de production est conçu pour produire jusqu’à 650 appareils par an, avec une possibilité d’extension allant jusqu’à 2 300 avions par an. Avec ce niveau de fabrication, ce sera la plus grande installation au monde de production d’aéronefs en termes de volume.

# # #

**À propos d’Archer**

Archer conçoit et développe des aéronefs électriques à décollage et atterrissage verticaux destinés aux réseaux de mobilité aérienne en milieu urbain. Archer se donne pour mission d’ouvrir la mobilité aérienne et de réinventer la manière dont chacun de nous se déplace et passe son temps. L’équipe d’Archer est basée à Santa Clara en Californie.

Plus d’informations sur[www.archer.com](http://www.archer.com).

**À propos de Stellantis**

Stellantis N.V. (NYSE : STLA / Euronext Milan : STLAM / Euronext Paris : STLAP) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d’histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande Tech Company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l’ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus, [www.stellantis.com](http://www.stellantis.com/).

**Contacts médias pour Archer**

The Brand Amp - Archer@TheBrandAmp.com

**Contacts médias pour Stellantis**

Fernão SILVEIRA +31 6 43 25 43 41 – fernao.silveira@stellantis.com

Valérie GILLOT +33 6 83 92 92 96 – valerie.gillot@stellantis.com

**Déclarations prospectives d’Archer**

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant les plans d’affaires futurs d’Archer, et notamment des déclarations concernant la planification par Archer du développement, de la commercialisation et de la certification de son aéronef eVTOL. Ces déclarations prospectives constituent uniquement des prévisions et peuvent différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs. Ces risques et incertitudes pouvant affecter les résultats réels par rapport aux résultats prévus sont détaillés de manière plus exhaustive dans les dossiers Archer déposés auprès de l’U.S. Securities and Exchange Commission, notamment dans son dernier rapport annuel selon le formulaire 10-K, consultable sur www.sec.gov. En outre, veuillez noter que les déclarations prospectives présentées ici sont basées sur des hypothèses jugées raisonnables par Archer en date de ce communiqué de presse. Archer ne prend aucun engagement de mettre à jour lesdites déclarations prospectives du fait de nouvelles informations ou événements futurs.

**DÉCLARATIONS PROSPECTIVES DE STELLANTIS**

Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d’autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s’attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l’état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d’événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d’exister à l’avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l’impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l’environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l’imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l’industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d’autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l’échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d’enquêtes gouvernementales et d’autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d’environnement ; les dépenses d’exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d’environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l’industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l’exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l’accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d’affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d’exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l’information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l’instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l’approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d’intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; les risques et autres éléments décrits dans le rapport annuel de l’entreprise sur le formulaire 20-F pour l’année clôturée le 31 décembre 2022 et sur le formulaire 6-K pour nos rapports actuels, ainsi que les amendements s’y rapportant déposés auprès de la SEC ; et d’autres risques et incertitudes.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d’impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l’U.S. Securities and Exchange Commission et de l’AFM.